



ABONNE:
A Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
LOT, AVEYRON, CANTAL,
ZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE,
TARN-ET-GARONNE:
Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS:
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16
et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES, 25 centimes la ligne.
RÉCLAMES, 50 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors au bureau du Journal
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.
— Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.
L'ABONNEMENT
se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot.
Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des
annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de
Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans
le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 11 Avril 1868.

BOURSE DE PARIS.

	R ^{te} 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 9.....	69 10	99 »»
De 10.....	69 »»	99 »»
Du 11.....	68 90	99 »»

BULLETIN.

Le conflit entre Vienne et Rome se prolonge. Pour le moment, tout se borne à un échange de lettres plus ou moins conciliantes. Celle que plusieurs prélats d'Autriche ont adressée au prince d'Anspersperg a été l'objet de délibérations au sein du conseil des ministres et a motivé une réponse du prince aux évêques. Le président du conseil des ministres déclare que, dans les discussions qui ont eu lieu au Reichsthal sur la loi du mariage, les deux partis ont eu la pleine et entière liberté d'exposer leurs raisons et que tous deux ont fait usage de ce droit.

On a accusé le gouvernement autrichien de vouloir s'immiscer non-seulement dans les questions de foi et d'enseignement religieux, mais encore dans l'administration intérieure des affaires de l'Eglise. Le document ministériel argumente du texte de la loi pour réfuter cette accusation. « Le gouvernement, dit-il, sera toujours disposé à protéger la liberté et l'action de l'Eglise; il ne songe point à dépasser les justes limites de son autorité, mais il ne peut consentir à ce que d'autres outrepassent leurs droits. »

Les évêques avaient demandé qu'on discutât les devoirs imposés par la Constitution aux fonctionnaires. Le gouvernement autrichien refuse d'entrer dans cet examen « qui porterait atteinte dit-il, à leurs sentiments. »

On mande de Turin que le général Menabrea, président du conseil, y a été appelé en hâte par le roi, inquiet du caractère menaçant des manifestations qui ont eu lieu dans cette ville.

Le conflit qui sévit dans la Grande-Bretagne, est aussi une lutte entre l'Etat et la religion. C'est la politique anglicane aux prises avec le catholicisme. Les protestants ou plutôt les Oran-

gistes du nord de l'Irlande s'agitent pour agiter les autres. Le gouvernement anglais ne nie pas que l'Eglise établie ait besoin de réformes radicales. Il prévoit même que le résultat de l'enquête actuelle montrera que des changements considérables sont indispensables. Mais quant à la suppression de la prééminence du protestantisme, quant à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, à la sécularisation du gouvernement, les conservateurs déclarent qu'ils ne s'y résigneront jamais.

Une pétition couverte, dit-on, de 15,000 signatures, doit être présentée au parlement anglais dans le courant de mai. Elle réclame le droit de suffrage pour les femmes. Ce droit n'appartient au sexe féminin en aucun pays, pas même en Amérique. Les américaines se battent bien en duel, mais elles ne votent pas. Au fait, il vaudrait peut-être mieux qu'on leur permit, au lieu d'échanger des coups de revolver, de déposer un bulletin. C'est une idée qui sourirait sans doute à M. Johnson. Supposons, en effet, que la plus grande partie des américains sont mariés. Comme il est d'usage que la femme ait nécessairement des opinions politiques contraires à celles de son mari, l'épouse voterait contre son époux et la position du président des Etats-Unis, de critique qu'elle est, deviendrait très-supportable.

Les principaux griefs formulés contre M. Johnson sont les discours qu'il a prononcés pendant sa tournée dans les états de l'Ouest, et dans lesquels il aurait dénoncé le Congrès. Or, comme les comptes-rendus de ces discours ne sont point autorisés, il faudra faire venir des témoins de part et d'autre. De là, des contradictions inévitables entre les témoignages et des retards indéfinis, de sorte qu'on ne voit pas quand pourra finir ce curieux procès. Le Sénat a bien décidé qu'il le conduirait à sa fin avec le moins d'interruption possible; mais il y a loin de la coupe aux lèvres.

En attendant, M. Johnson exerce tranquillement ses fonctions de chef suprême de la nation. Il nomme des généraux aux grands commandements et en déplace d'autres. Le plus curieux est de voir deux ministres de la guerre, dont l'un se barricade dans ses bureaux et l'autre siège dans les conseils des ministres.

Les nouvelles de l'Amérique méridionale sont importantes. Le Paraguay, qui lutte depuis longtemps contre le Brésil et ses alliés avec une constance et une énergie prodigieuses, vient d'être vaincu. La forteresse de Humaita, devenue le refuge de l'indépendance paraguayenne, a dû capituler après une résistance désespérée. La flotte brésilienne est remontée jusqu'à l'Assomption, dont les alliés ont pris possession. Le président Lopez, président du Paraguay, a réussi à gagner la Bolivie par les territoires du Chaco.

De graves désordres ont éclaté à Montévidéo. Le général Florès, président, a été assassiné. La population, demeurée fidèle au gouvernement, dans son indignation, mis à mort Berro, chef des révoltés. L'ordre a été ensuite rétabli. Le général Battle a été élu président de la république orientale.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Vienne, 7 avril.

La Gazette de Vienne (édition du soir) publie la réponse du Président du Conseil, prince d'Anspersperg, à la lettre des onze évêques : le prince déclare par ce document, que dans les discussions qui ont eu lieu au Reichsrath sur la loi du mariage, les deux partis ont eu la pleine et entière liberté d'exposer leurs raisons et que tous deux ont fait usage de ce droit. Le point où est arrivée la discussion législative engagée sur le projet de loi, impose au gouvernement la réserve la plus scrupuleuse.

Aucune des lois actuellement discutées n'autorise à croire aux bruits d'après lesquels le gouvernement voudrait s'immiscer dans les questions de foi et d'enseignement religieux ou dans l'administration intérieure des affaires de l'Eglise. Les articles 11 et 15 de la Constitution fournissent pour l'avenir la garantie que l'Etat ne veut point empiéter sur les questions qui ne sont pas de son domaine. Le gouvernement sera toujours disposé à protéger la liberté et l'action de l'Eglise mais si le gouvernement ne songe point à dépasser les justes limites de son autorité, il ne peut consentir à ce que d'autres outrepassent leurs droits. — Le gouvernement refuse donc de répondre à cette partie de la lettre des évêques qui tendrait à l'entraîner dans une discussion sur les devoirs que la Constitution impose aux fonctionnaires, car cette discussion pourrait, même sans qu'on en ait eu l'intention, porter atteinte au sentiment du devoir qui doit animer les fonctionnaires.

Rome, 8 avril :

La nouvelle de la maladie du Pape n'a aucun fon-

dement sérieux. Pie IX n'a interrompu ni ses audiences ni même ses promenades habituelles, et hier encore il a tenu chapelle à St-Pierre, avec toutes les apparences d'une santé florissante, a béni les rameaux, les a distribués aux cardinaux, aux membres du Corps diplomatique, aux patriarches, archevêques et évêques, au Sénateur de Rome, aux généraux, et a pris part à la procession autour de la grande nef de la basilique.

En somme, à 76 ans, Pie IX, aujourd'hui le doyen d'âge des souverains, jouit d'une santé exceptionnelle et son ardeur au travail, la lucidité de ses idées et la fraîcheur de sa mémoire étonnent son entourage.

Il n'est pas vrai que le gouvernement pontifical ait offert ou songé à offrir le commandement de son armée au général Dumont. C'est le général Kanzler qui commande les forces militaires du Saint-Siège depuis son arrivée au ministère des armes, et il y a lieu de croire qu'en quittant le ministère, où il demande lui-même à être remplacé, il conservera le commandement de l'armée.

Rome, 9 avril.

Le Pape prendra part, cette année, comme d'habitude, aux cérémonies de Semaine Sainte.

Plusieurs sénateurs, députés et officiers italiens viennent y assister.

On parle de la reprise imminente, à Rome, des négociations pour le transfert, à l'Italie, d'une part de la dette romaine proportionnée à l'importance du territoire pontifical annexé au royaume d'Italie.

LES TITRES

DE LA

DYNASTIE NAPOLÉONNIENNE.

Vox populi vox Dei.

(Fin).

EMPIRE.

1852.

De 1799 à 1804 Napoléon I^{er} a reçu dix millions de suffrages. De 1848 à 1852 Napoléon III en reçoit vingt millions. Trente millions de bulletins signés par le peuple français, voilà les titres de la dynastie Napoléonienne.

Ces documents, comme nous l'avons dit plus haut, nous ont paru mériter d'être recueillis et rapprochés. Nous croyons devoir les faire suivre du texte de la Constitution de 1852. Au moment où cette Constitution, qui a été le pacte fondamental entre le peuple et l'Empereur, devient l'objet d'attaques plus ou moins ouvertes et comme le point de mire de toutes les oppositions coalisées, il nous a paru utile de la replacer sous les yeux du public et de rappeler les circonstances où elle s'est produite.

Dans les actes qui ont suivi le 2 décembre 1851, on a pu voir que le Prince-Président ne s'était pas borné à demander à la nation des pouvoirs extraordinaires en vue de porter remède à une situation transitoire, mais qu'il lui avait proposé tout un système de gouvernement approprié aux nécessités permanentes du pays. Il ne consentait à se charger de

— Votre rêverie est une impertinente; mais je suis bonne personne, et dans la crainte qu'elle ne s'endorme, voici un talisman qui l'aidera à ne point oublier les importantes occupations qu'elle vient de se promettre.

Ainsi parlant, la belle fille en robe blanche prit dans sa corbeille improvisée une poignée de fleurs qu'elle noua d'un fil de soie et d'un geste vif la jeta sur le balcon, d'où Henri la saisit au vol. Déjà Marcelle s'éloignait, il la rappela :

— Mademoiselle, dit-il, je trouve parmi ces marguerites et ces muguetts une rose qui m'a l'air d'une princesse égarée dans une troupe de bohémiennes. Permettez-moi de vous la renvoyer, et si elle a quelque chose à vous dire, écoutez-la.

Tirant alors un crayon de sa poche, il écrivit quelques mots sur un bout de papier dans lequel il emmaillota la rose, qu'il lança dans l'espace et que la jeune fille reçut adroitement dans son chapeau. Le papier qu'elle déplaça d'une main lestée contenait deux lignes :

« M. Henri de Chervette a l'honneur de demander sa main à mademoiselle Marcelle de Cinq-Champs. Si cette demande lui agré, il la prie, afin qu'il puisse l'adresser à ses grands parents, de porter ce soir une robe couleur du temps. »

Marcelle devint rouge, et, sans lever les yeux, se sauva en courant. Le chapeau, qu'elle ne portait plus que du bout des doigts, se renversa et laissa choir derrière elle une traînée de fleurs dont la pluie odorante suivait dans l'herbe la trace de ses pas.

Resté seul, Henri sauta sur une plume, et, tout d'une haleine, écrivit la lettre que voici :

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

1 du 11 avril 1868.

MARCELLE

PAR

AMÉDÉE ACHARD.

I.

Depuis une heure à peu près, Henri de Chervette était à sa fenêtre, appuyé à la balustrade d'un petit balcon dont l'encorbellement dominait la campagne. Le menton pris dans la paume de la main et les regards perdus dans l'espace, il ne voyait certainement pas le paysage qui s'ouvrait devant lui, et qui, cependant, ne manquait ni de grâce, ni d'étendue. Ses yeux indécis allaient des massifs de fleurs éparpillés dans le gazon d'une vaste pelouse aux vertes futaies d'un parc dont les avenues s'enfonçaient dans l'ombre; au delà, une vallée s'élargissait, semée de champs et de bois, avec des perspectives que le matin noyait de vapeurs dorées; et plus loin, dans l'échancrure de deux collines, la mer brillait dans un fourmillement d'étincelles. On aurait dit un éventail de lumière. Tout frissonnait dans la clarté fraîche et rayonnante. Quelques coups de fusils retentissaient dans les profondeurs lointaines du parc. Mais ni les appels du

La reproduction est interdite.

matin, ni la douceur caressante de la brise, ni les sollicitations de la chasse ne pouvaient rien contre l'immobilité d'Henri. Son attention semblait alors absorbée par les jeux d'une bande de canards qui s'ébattaient bruyamment sur une pièce d'eau, mais l'expression de sa physionomie indiquait nettement que sa pensée était ailleurs.

En ce moment parut, au bord d'une prairie qui descendait en pente douce vers la pièce d'eau, une jeune fille dont les mains nues portaient par les deux brides un léger chapeau rempli de fleurs des champs.

Placée à la limite extrême de l'ombre projetée par un bouquet d'arbres, toute sa personne était en pleine lumière. Ses cheveux, un peu dérangés par l'ardeur de sa course, laissaient voir dans leurs ondes touffues des gouttes de rosée répandues çà et là comme des perles; ses lèvres entr'ouvertes aspiraient l'air tout chargé du parfum des herbes, et le mouvement du feuillage faisait passer sur sa robe blanche, agitée par le vent, des plaques d'ombre qui, tout à coup effacées, lui donnaient par leur oscillation un éclat plus rapide et plus vif.

Marcelle s'était arrêtée subitement en apercevant le rêveur à sa fenêtre. Un sourire glissa sur sa bouche : tout son visage s'en éclaira, tandis qu'un flot de sang plus chaud montait à ses joues. Un grand air de jeunesse et de gaieté animait sa physionomie embellie par la saine apparence d'une santé superbe. Toutes les mères eussent envié pour leurs filles cette fraîche carnation, cette peau lisse, d'un grain ferme et serré, ce cou ample et blanc, cette taille souple qui n'avait rien de maigre et de factice, ces attaches fines et nerveuses, ces lèvres pourpres, ces yeux humides et brillants, ces sourcils noirs sous un front large et

pur. Son attitude avait de la grâce, cette grâce qui se trouve et ne se cherche pas. Ses mouvements étaient libres et aisés. Un instant immobile à sa place, les pieds dans le gazon, elle éprouva bientôt une sorte de dépit de n'être point aperçue, et fit quelques pas en avant. L'éclat de sa robe blanche, qui tranchait sur le fond vert de la prairie, attira le rayon visuel de M. de Chervette, qui la salua.

— Voilà qui n'est point malheureux, dit Marcelle, vous me rappelez, là-haut, la Belle au Bois-Dormant, une Belle au masculin, et j'ai cru un instant que rien ne vous réveillerait plus.

— Il y a donc longtemps que vous êtes là ?

— Je le crois bien !... deux minutes !

— Et qu'y faisiez-vous ?

— Rien.

— C'est ce que j'appelle une occupation sérieuse.

— Mais vous, monsieur, à quoi pensiez-vous sur ce balcon ?

— Je ne pensais pas Mademoiselle, je rêvais...

— Voilà, ce me semble, une rêverie bien matinale !

— Pas plus que votre promenade...

— C'est une circonstance atténuante, mais tout au moins ma promenade a-t-elle rapporté quelque chose... un boisseau de fleurs qui, tout à l'heure, feront l'ornement du salon où nous danserons ce soir. Votre rêverie, que rapportera-t-elle ?

— Que sais-je !... Devinez...

— Je devinerais certainement si vous me le disiez...

— Eh bien ! Mademoiselle, elle a eu pour résultat de m'inspirer un désir sincère de déjeuner à midi sonnant, et la résolution bien arrêtée de dîner au premier coup de sept heures.

conduire les destinées de la France que si ce système, rentrant dans la tradition consulaire de l'an VIII, était favorablement accueilli par la nation. Jamais condition, disons-le, ne fut plus nettement posée ni plus unanimement acceptée. Les principes d'où la Constitution dérive furent donc le résultat d'un accord librement consenti.

Mais si ses bases sont fixes, si elles ne peuvent être modifiées sans un plébiscite, l'œuvre elle-même comporte de progressives améliorations, elle est perfectible. L'Empereur l'a proclamé hautement dès le 31 décembre 1854, en disant qu'il entendait amener le pays à un sage exercice de la liberté. Ajoutons que le décret du 24 novembre 1860 et la lettre du 19 janvier 1867 ont accompli cette promesse.

La Constitution du 14 janvier 1852 est devenue, comme on sait, la Constitution de l'Empire. Le changement opéré dans la forme du gouvernement a eu pour effet d'abroger ou d'amender plusieurs articles qui n'étaient plus en harmonie avec le nouvel état de choses; il nous a paru inutile de signaler ces différences; l'intelligence du lecteur pouvant suppléer à nos indications.

Quant aux modifications d'un autre ordre, elles résultent de divers sénatus-consultes. Comme ils marquent, pour ainsi dire, les étapes du gouvernement de l'Empereur dans la voie libérale où il est entré, nous nous bornons à énoncer ceux d'entre eux qui ont le plus d'importance et à énumérer les grandes mesures qui en ont été la conséquence presque immédiate.

Nous mentionnerons l'acte qui a livré à la publicité des journaux les débats du Sénat et a permis la reproduction *in-extenso*, par la sténographie, de la discussion des deux Chambres par délégation spéciale; le droit d'interpellation; l'extension pour le Corps législatif du droit d'amendement; le pouvoir attribué au Sénat de renvoyer à un nouvel examen au Corps législatif les lois qui paraissent défectueuses; le vote du Budget par grandes sections; l'abandon par l'Empereur de la faculté d'ouvrir en l'absence des Chambres des crédits supplémentaires ou extraordinaires; les lois d'attributions des Conseils généraux et des conseils municipaux; la loi sur la liberté de la presse; la loi sur les coalitions, et enfin celle qui est pendante en ce moment devant la législature et qui a pour objet le droit de réunion.

L'ensemble de ces dispositions sort pour ainsi dire des flancs de cette Constitution, qui se prête à tous les mouvements de la liberté, et qui, sous ce rapport, a été une nouveauté aussi hardie que féconde.

Pour en apprécier le caractère libéral, nous n'avons qu'à la comparer aux Constitutions des monarchies précédentes. C'est ce que l'Empereur a fait lui-même dans le passage suivant de son discours à l'ouverture de la session de 1861 :

« Autrefois, le suffrage était restreint. La Chambre des députés avait, il est vrai, des prérogatives plus étendues; mais le grand nombre de fonctionnaires publics qui en faisaient partie donnait au gouvernement une action directe sur ses résolutions. La Chambre des pairs volait aussi les lois; mais la majorité pouvait être, à chaque instant, déplacée par l'adjonction facultative de nouveaux membres. Enfin, les lois n'étaient pas toujours discutées pour leur valeur réelle, mais suivant la chance que leur adoption ou leur rejet pouvait avoir de maintenir ou de renverser un ministère. De là peu de sincérité dans les délibérations, peu de stabilité dans la marche du gouvernement, peu de travail utile accompli.

« Aujourd'hui toutes les lois sont préparées avec soin et maturité par un conseil composé d'hommes éclairés, qui donnent leur avis sur toutes les mesures à prendre. Le Sénat, gardien du pacte fondamental, et dont le pouvoir conservateur n'use de son initiative que dans les circonstances graves, examine les lois sous le rapport de leur constitutionnalité; mais, véritable cour de cassation politique, il est composé d'un nombre de membres qui ne peut être dépassé. Le Corps législatif ne s'impose pas, il est vrai, dans tous les détails de l'administration, mais il est nommé directement par le suffrage universel, et ne compte dans son sein aucun fonctionnaire public. Il discute les lois avec la plus entière liberté: si elles sont repoussées, c'est un avertissement dont le gouvernement tient compte; mais ce rejet n'ébranle pas le pouvoir, n'arrête pas la marche des affaires, et n'oblige pas le souverain à prendre pour conseillers des hommes qui n'auraient pas sa confiance.

« Telles sont les différences principales entre la Constitution actuelle et celle qui a précédé la Révolution de Février. »

La brochure se termine par le préambule de la

« Mon cher Anselme,

« J'étais libre hier, je l'étais encore ce matin; depuis un instant, je ne le suis plus. Comment cela s'est-il fait, pourquoi, dans quel but, à quel propos? c'est ce qui n'est pas entièrement clair dans mon esprit. J'ai cédé à un premier mouvement qui, cependant, avait des causes antérieures, et parmi ces causes il en est de principales que je démêle, et qui m'expliquent à moi-même la spontanéité de ce mouvement. Tout homme est complexe, et je le suis plus que beaucoup d'autres; néanmoins, si, au moment de mon départ de Paris, quelque prophète du boulevard m'eût annoncé que je serais bel et bien marié vers la fin du mois, j'aurais été une personne bien étonnée. Un sage n'a-t-il pas dit: l'in vraisemblable est de tous les jours?

« Les sceptiques, parmi lesquels vous brillez peut-être au premier rang, diront que j'ai voulu faire une fin. Il se trompent, et vous vous trompez avec eux. J'ai voulu faire un commencement. Le mot vous paraît tout gonflé d'ambition; la pensée n'en a point. Durant la première fougue de ma jeunesse, il m'a toujours semblé que la vie ne commençait qu'au moment où on est deux à en porter le poids. Il y a toujours du voyageur dans le célibataire; tous les horizons le tentent, et l'on peut trouver par centaines, dans la même ville, des chemins qui, du nord au sud et de l'orient à l'occident, nous mènent tout doucement à mille précipices. Les oasis où l'on s'arrête sont si voisines du désert! Seul, l'homme marié cultive son champ et y plante sa maison. Je vais essayer de bâtir la mienne.

« Quand je suis arrivé à la Guillebardière, — c'est

Constitution du 14 janvier 1852 et le texte de cette Constitution.

Revue des Journaux

LA FRANCE.

Nous empruntons le fragment qui suit à un article publié dans la France, par M. J. Cohen, sous ce titre « La crise en Angleterre. »

« Tandis que la France, arrivée de plein pied, en 1789, en possession de l'égalité civile et politique, s'agit à la poursuite de la liberté, l'Angleterre, jouissant depuis plus d'un siècle de la liberté, s'agit depuis trente années à la poursuite de la légalité. La réforme provoquée par M. Robert Peel a été un pas décisif dans cette voie; mais ce n'était pas le premier. L'abolition des privilèges territoriaux a été la préface obligée de la réforme électorale. Dès ce moment, le peuple a paru sur la scène des événements, et le voilà qui marche dans sa puissance et dans sa formidable volonté. Ce n'est pas seulement en Irlande que les masses réclament des droits égaux, c'est dans toutes les parties du royaume. Ici la révolution qui se développe est politique; là elle est économique; là elle est sociale; là elle est religieuse. Les Trades-Unions ont révélé les aspirations violentes des travailleurs; le fébianisme a révélé l'esprit d'indépendance de l'Irlande; les meetings électoraux ont révélé l'approche du suffrage universel; la proposition de M. Gladstone et le vote de la Chambre viennent de révéler la gravité de la crise religieuse. »

Si l'on en croit une correspondance adressée de Cracovie à la Gazette de Breslau, les Polonais feraient cause commune avec le parti clérical, se montreraient très partisans du concordat, et protesteraient contre les tendances libérales du gouvernement autrichien, sous le prétexte que ces tendances sont anti-religieuses: « En d'autres termes, continue le Journal des Débats, les Galiciens se prononcent en faveur du maintien en Autriche d'une religion d'Etat, sans considérer que, pour être conséquents avec eux-mêmes, ils seraient obligés de demander aussi le maintien de la religion d'Etat dans la Pologne russe. Qu'ils y prennent garde, la sympathie de l'Europe, à laquelle ils paraissent attacher quelque prix, pourra leur faire défaut le jour où l'on reconnaîtra qu'ils ne veulent de la liberté que pour eux-mêmes et que la tyrannie religieuse ne leur déplaît que dans les pays où ils en sont victimes. »

MONDE.

Le Monde fait observer à la France que les catholiques ne sont pas aussi divisés qu'elle le croit: « Ils examinent, écrit M. Ravelet, le parti qu'il leur convient d'adopter; ils discutent loyalement et publiquement leurs intérêts par la voie de la presse. C'est leur droit, c'est leur devoir. Mais au moment du scrutin, ils se trouveront d'accord, du moins nous l'espérons.

Il est indispensable pour les catholiques de faire arriver à la Chambre un grand nombre de candidats choisis par eux et fermement résolus à n'accepter aucune transaction sur les principes. Il est très important d'empêcher, partout où cela sera possible, la nomination de ceux qui appartiennent aux partis que nous avons signalés comme ennemis de l'Eglise.

« Le reste se réduit à des questions de per-

le nom du château où le chemin de fer m'a jeté, — je n'étais pas las, tant s'en faut, de la vie de garçon. J'en connaissais tous les parages, et j'avais maintes fois échoué sur des écueils charmants dont je n'aurais pas le mauvais goût de médire. S'ils n'existaient pas, à quelles sottises n'emploierait-on pas son temps! Je savais cependant que certains de ces écueils gardent leur proie, et, pareils à l'avare Achéron, ne la rendent plus; et la vue de quelques camarades qui traînaient sur leurs talons des robes éclatantes ou des tartans effiloqués, ne laissait pas de me faire réfléchir. Le jour même de mon arrivée à la Guillebardière, j'avisai sur la côte voisine un pauvre chasseur pris entre deux rochers et que le flot battait.

— Pour le coup, me dit un vieux pêcheur, en voilà un qu'on ne renflouera plus! La mot me fit sourire, et je jurai à part moi que je ne serai jamais chasseur-marié. Mais, de cette disposition prudente au sacrement du mariage, il y avait un abîme. Il ne m'a fallu qu'une minute pour le franchir, une minute et une jeune fille.

« Voilà où je vous attendais, allez-vous dire, il y a de l'amour sous roche! Point, mon vieil Anselme, ni amour, ni passion, ni caprice. Ce n'est pas que la personne à qui je viens de faire l'offre de mon cœur et de ma main ne soit tout à fait digne d'inspirer tout cela. Je me suis permis des folies pour des moins qui ne lui arrivaient pas à la cheville. — Mais je n'estime pas que ces vifs sentiments soient nécessaires ou même utiles dans le mariage. Leur premier inconvénient est d'empêcher de voir juste et clair. Je veux que ma femme soit ma compagne et non mon idole. J'ai toujours remarqué que ces jolis êtres qui remuent le monde du fond de leur boudoir, mieux que Ju-

sonnes qui ne pourront être résolues qu'au moment de l'élection. »

SIÈCLE.

On lit dans le Bulletin du Siècle, sous la signature de M. Ténot: « Nous n'avons pas jusqu'à présent de motifs de penser que la question du Sleswig en vienne à prendre des proportions inquiétantes pour le maintien de la paix européenne. L'autriche, en voie de réorganisation intérieure, n'a sans doute ni l'envie ni les moyens de tenter les aventures guerrières. La Prusse a fort affaire pour triompher des résistances qu'elle rencontre au sein de la confédération du Nord; il n'est pas admissible qu'elle cherche à provoquer un conflit qui remettrait en question tous les résultats de la guerre de 1866. Reste la France qui n'est pas directement intéressée dans l'affaire du Sleswig et dont les bons offices, s'ils étaient réclamés, ne sauraient, à notre avis, affecter qu'un caractère entièrement conciliateur.

« C'est du moins ainsi que nous comprenons le devoir du gouvernement français dans la question du Sleswig. Nous croyons ne pas nous tromper en disant que l'opinion publique en France, tout en étant très sympathique au Danemark, souhaite par dessus tout qu'un arrangement amiable vienne promptement écarter toute possibilité de complications nouvelles de ce côté. »

Pour extrait A. Layton.

Nouvelles du jour

Plusieurs de MM. les sénateurs qui font partie de la commission du droit de réunion ayant quitté Paris pendant les vacances de Pâques, la commission a décidé qu'elle ne se réunirait que le 21 avril.

Au conseil d'Etat, l'élaboration du projet de loi sur les chemins vicinaux se poursuit, par ordre de l'Empereur avec une activité incessante. C'est, dit-on, M. Duvergier qui sera chargé de dresser le travail d'ensemble à soumettre au Corps législatif entre le vote de l'emprunt et la discussion du budget de 1869.

— Il y a eu hier à Paris une réunion du comité nommé par les porteurs d'obligations mexicaines. Les délégués venaient rendre compte de leur mission. Le chiffre d'indemnité n'est pas encore fixé. On dit que les obligations seront reconnues valables pour 130 ou 137 francs. Le principe adopté paraît être celui-ci: Rembourser aux porteurs leurs pertes jusqu'à concurrence des sommes dont a profité le trésor français. Le chiffre d'indemnité résulterait donc simplement d'un calcul à faire, d'une division à opérer.

Pour extrait: A. Layton.

Assassinat du président Florès.

On nous écrit de Montevideo, le 28 février: Les nouvelles que le paquebot portera en Europe sont très importantes. Elles peuvent se résumer ainsi:

Dans les journées du 7 et du 8 février, sédition militaire du colonel Fortunato Florès, fils du gouverneur de la République.

Le 15 ouverture des chambres, et élection du citoyen Pedro Varela pour régir la République jusqu'au 1^{er} mars.

pter du sommet de l'Olympe, vivent volontiers dans le feu; or je ne sais pas d'hommes qui puissent flamber toujours. Par tempérament ou par imitation, les plus froides comme les plus ardentes s'y complaisent, comme autrefois, dit-on, les salamandres de la légende. Pour ôter à ces aimables personnes le désir des incendies, le plus simple n'est-il pas de ne point les faire goûter à la flamme?

« J'y suis d'autant plus résolu qu'il y a quelque chose en moi qui proteste contre cette même théorie. Oui, ma peur est grande; mon cœur frissonne encore, l'imbécile, comme au temps où il avait vingt-cinq ans, et j'y surprends des élans qui me font bien voir que la petite bête n'est point morte, et qu'il suffirait d'une mouche qui vole pour le faire bondir dans les espaces. C'est pourquoi elle aura le frein du mariage. Rien ne dure que le mariage, et si je veux donner au monde trois ou quatre petits Chervette qui fassent souche d'honnêtes gens, je n'y vois point d'autre moyen.

« Et puis, tous mes amis sont quelque chose; tous ceux avec qui j'ai croqué le vert et le sec, en d'autres temps: l'un est préfet, l'autre est secrétaire d'ambassade, et se mêle de signer des protocoles; Lourdeac est conseiller à la cour des comptes; Pérusaulx, en belle robe d'avocat général, foudroie le crime du haut du parquet, et les coupables tremblent à sa vue; le petit Méringol est capitaliste et prête aux rois, ce qui est honorable, et pose brillamment une famille, sans parler du profit; Tingray, le casque en tête, fait manœuvrer un régiment de cuirassiers, avec lequel il prétend conquérir le monde; vous-même, mon cher Anselme, vous avez le pied dans dix affaires, et on vous sait en passe de devenir membre du

Le 19, assassinat du général Florès dans les rues de Montevideo.

Le même jour, passage d'Humaita, forcé par l'escadre brésilienne.

Les membres du Corps législatif se préparaient à se réunir, et l'on pouvait compter qu'ils seraient presque tous favorables à la politique du général Florès lorsque éclata la sédition de son fils. Voici comment on explique cette conduite coupable:

Dans la matinée du 7, le colonel Florès se présenta dans les salons du gouvernement et demanda à son père de lui déclarer quel était son candidat à la présidence. Le général Florès refusa de satisfaire à sa demande. Des paroles vives s'engagèrent entre eux. Le gouverneur ordonna à son fils de se rendre dans son quartier aux arrêts. Le colonel humilié, sortit en menaçant le gouverneur et disant que sous peu l'on saurait ce que vaut un colonel de la République.

Quelques instants après, le bataillon Libertad se souleva à la voix de son chef et le suivit. Il assaillit et prit sans résistance le palais du gouvernement dont les membres se réfugièrent tous au Cabildo. Le colonel Florès se rendit maître des quelques pièces d'artillerie qui se trouvaient dans le parc et avec ce renfort, il marcha sur le Cabildo qui n'était pas en état de résister. Le général Florès essaya de haranguer les troupes, mais il ne fut pas écouté et le Cabildo fut occupé par les insurgés.

Le général Florès se retira d'abord à la douane, puis à la Union, où il se hâta de réunir quelques forces.

Le colonel Florès se barricada et parut prendre des dispositions pour la résistance. Il avait gardé prisonnier le général Battle en otage, et il en obtint l'ordre du commandant du fort San Jose qui avait refusé de se rendre, d'obéir au colonel Florès.

Le 8 au soir, après divers pourparlers et démarches faites par des amis communs et par les commandants des forces navales étrangères qui avaient débarqué en partie leurs équipages pour garder la douane, le conflit cessa. Le colonel Florès et ses officiers rendirent leurs armes, et peu à peu l'on désarma les soldats, qui furent incorporés deux jours plus tard dans un nouveau bataillon appelé Constitucional.

En date du même jour, le 8, le gouvernement rendit un décret cassant de son grade le colonel Florès, son frère, le major Ednardo, qui l'avait soutenu et divers autres officiers du bataillon Libertad.

Le colonel Fortunato et son frère Ednardo, condamnés à l'exil, partirent quelques jours après sur le Guaporé pour Rio-de-Janeiro.

La tranquillité étant rétablie, les travaux préparatoires des chambres reprirent leur cours.

L'ouverture de la session législative eut lieu le 15 février. Le général Florès, gouverneur provisoire de la république depuis 3 ans, déclara, dans un message plein de raison et de dignité, qu'il remettait à l'assemblée constitutionnelle les pouvoirs que les événements et la victoire avaient confiés à sa loyauté.

Dans un manifeste adressé le même jour à ses compatriotes et à ses amis, le général Florès annonçait qu'il se retirait au sein du foyer domestique, fier et satisfait de son œuvre. Dans ce manifeste, il disait aussi: « cette grande révolution (celle qui l'amena au pouvoir) triompha comme triomphent toutes les révolutions qui commencent et s'accomplissent

conseil d'administration de quelque riche compagnie; moi seul je ne suis rien! Une belle envie m'a pris de me pousser dans le monde et d'y faire figure. Les gens expérimentés assurent que, pour réussir dans ces sortes de projets, il est indispensable d'avoir maison ouverte. Et pour tenir une maison, quoi de mieux qu'une femme aimable et spirituelle?

« C'est dans ces conditions morales, qu'un matin, à la Guillebardière, j'ai rencontré mademoiselle Marcelle de Cinq-Champs.

« Je l'ai d'abord regardée comme on regarde une belle œuvre d'art, un charmant paysage, un horizon délicatement éclairé, rien de plus; le reste est venu plus tard. Elle était debout sur une passerelle fragile, dont l'une des extrémités reposait sur une barque qui poussait contre le rivage un escadron de vagues ébourées, qui le battaient de coups secs et durs. La rivière, refoulée par le flux, se gonflait, des franges d'écumine y couraient. On entendait derrière un promontoire voisin le grondement de la mer. Quelques jeunes femmes profitaient de l'occasion pour faire de ces mines peureuses qui semblent dire à tout venant: Regardez-moi! Seule, Marcelle s'avança d'un pas léger sur la planche mobile, comme une nymphe qui traverse une prairie, et s'assit à l'arrière tranquille, tandis qu'une compagnie d'étourdis prenait place autour d'elle. Lâchez l'écoute! cria le maître du bateau, qui tenait la barre du gouvernail. La voile s'enfla; la barque, comme un cheval piqué par l'épéon, sauta dans le flot, enveloppée subitement d'un nuage d'embrun, et fila comme une mouette.

(La suite au prochain numéro.)

« Au nom des principes immortels de la démocratie, en proclamant l'égalité et la fraternité des hommes ; ce triomphe, dont vous fêtez avec joie aujourd'hui, les conséquences, je me fais gloire de le rappeler, ce triomphe n'a été souillé par aucun acte de vengeance, et pour moi, c'est là le plus beau souvenir de cette époque. »

Le brave général Florès qui devait être assassiné quatre jours plus tard, disait vrai. Il a été humain dans la guerre civile qui l'a porté à la dictature, et son triomphe n'a coûté ni une goutte de sang ni une larme.

Le général Florès, en sortant du congrès, s'en retourna chez lui comme un simple citoyen, et le président du Sénat prit les rênes du pouvoir exécutif qu'il doit exercer jusqu'au 1^{er} mars, jour de l'élection du Président de la République par les chambres réunies.

La journée du 19, fut marquée par les événements les plus tragiques. Vers deux heures de l'après-midi, le palais du gouvernement fut attaqué, à main armée, par une trentaine d'individus ayant à leur tête l'ex-président de la République, M. Bernardo Berro qui, pistolet et lance, en main, s'en était emparé, après une faible résistance, et après avoir tué un sous-officier d'un coup de revolver.

Presque au même moment, la caserne était attaquée de la même manière, mais grâce à l'énergie et à la présence d'esprit des officiers de service ; les insurgés furent repoussés avec perte, ce qui permit de reprendre bientôt le palais.

Simultanément avait lieu une 3^e attaque dont les conséquences furent terribles.

Le général Florès, qui demeurait à une extrémité de la ville, avisé de ce qui venait de se passer au palais, monta dans une voiture qui venait de conduire chez lui son ex-ministre de la guerre. Il fut accompagné par un de ses secrétaires M. Enrecart et par MM. Marques et Flangioi. Il parait que le général était déjà épilé par des assassins portés aux alentours de sa maison, car la voiture avait à peine parcouru une centaine de mètres, que quatre cavaliers s'efforcèrent d'en arrêter la marche en criant au cocher de ne pas avancer davantage ; ce que voyant, le cocher qui était français, et se rappelait peut-être l'épisode de la rue St-Nicaise à Paris, sous le Consulat, lança au contraire ses chevaux au galop en les fouettant vivement.

Dès lors des coups de revolvers furent dirigés sur la voiture et principalement sur le cocher, car les stores ayant été baissés, les assassins ne pouvaient voir de quel côté se trouvait le général Florès. Le cocher fut tué sur son siège, mais les chevaux lancés suivaient leur course et ne se seraient sans doute pas arrêtés, si un embarras de voitures au coin des rues du Rincon et du Juneal, ne les y eût pas obligés. On continuait à tirer sur la voiture.

Quand elle fut arrêtée, ceux qui étaient dedans en sortirent dans une telle confusion, qu'ils ne se rappellent plus comment s'opéra cette descente. Le général était déjà blessé, car aussitôt descendu, il tomba assis sur le trottoir et se traîna péniblement jusqu'au mur où il fut assailli par les assassins et percé de cinq coup de couteau, en sus des quatre balles qu'il avait reçues.

Quand on releva le général Florès, il était mort, ayant expiré dans les bras d'un français et d'un ecclésiastique qui passaient là par hasard.

La nouvelle de ce crime horrible se répandit comme un coup de foudre. Le corps fut porté au Cabildo. L'indignation populaire était à son comble.

Presque aussitôt on apprit que M. Berro, venait d'être arrêté avec un de ses partisans, le capitaine Barbol.

La foule exaltée, leur attribuant le meurtre du général Florès, força les portes de leur cachot, se rua sur eux et les mit à mort.

Dans la journée du 15, l'ex-président Berro accusé de tentative de révolution, s'était réfugié dans un consulat étranger. Le général Florès, toujours clément, l'ayant su, lui écrivit une lettre pour lui dire qu'il était libre. Cette lettre, qui lui servait de sauf-conduit, fut trouvée dans sa poche après son exécution.

Malheureusement, la colère du peuple ne s'arrêta pas aux deux coupables qu'elle venait de sacrifier. Le sang continua de couler. Des listes de blancs circulèrent, et toutes les personnes notables du parti étaient injustement désignées et proscrites comme complices de la tentative de révolution qui venait d'avorter.

Enfin, le gouvernement débordé d'abord, mais animé des meilleures intentions, a pu dominer les mauvaises passions, en menaçant de passer par les armes ceux qui commettraient quelque acte de violence que ce soit.

D'autres malheurs sont venus fondre encore sur la famille et les amis du général Florès. On se proposait d'embaumer son cadavre qui resta déposé à la préfecture, et l'on essaya de

pratiquer cette opération qui ne réussit pas. Et, soit qu'il y ait eu quelque imprudence dans la manière de procéder, soit que les émanations cadavériques dans un local trop réduit, encombré de gens fatigués et mal nourris, aient pu agir sur leur santé, le fait est que près de 30 personnes des assistants se sont trouvés atteints presque subitement dans la journée et la nuit, et qu'il en mourut une vingtaine... Le frère du général fut un des premiers qui succombèrent.

En ce qui concerne la guerre du Paraguay, voici ce que rapporte le bulletin officiel du marquis Caxias et les derniers télégrammes :

Le 19, à 2 h. du matin, les forces des alliés se mirent en mouvement sur toute la ligne simultanément avait lieu le mouvement de l'escadre cuirassée et des monitors chargés de forcer le passage d'Humaita. A trois heures, l'attaque eut lieu. A quatre heures, les 6 navires cuirassés s'avancant, en file, deux à deux, avaient réussi à forcer le passage.

Dans la redoute de l'établissement, on prit quinze canons donc cinq de 68 et l'on trouva 6 à 700 paraguayens morts. Le reste de la garnison s'était embarqué sur deux vapeurs.

L'attaque de la redoute de l'établissement coûta aux brésiliens 600 hommes, mais hors de combat.

Pour extrait : A. Layout.

LE MATÉRIALISME.

Un jeune candidat au doctorat en médecine, avait fait une thèse matérialiste. Des catholiques ont envoyé une pétition au Sénat pour protester.

Le commissaire du gouvernement, M. Chaix d'Est Ange, a répondu que M. le ministre de l'instruction publique avait fait annuler la thèse et réprimander devant le conseil académique deux professeurs qui avaient exprimé leur adhésion au récipiendaire.

Le jeune candidat, M. Grenier, ne s'est pas tenu pour content. Il a adressé une lettre à Mgr Dupanloup un des pétitionnaires du Sénat, pour se plaindre, en termes polis, nous aimons à le reconnaître, de l'arrêté de M. Durry, comme si Mgr Dupanloup y avait été pour quelque chose.

M. Grenier ajoute une profession de foi matérialiste, un éloge du désintéressement du médecin de campagne, et cependant une sorte de pressentiment ambitieux d'un avenir agité.

Mgr Dupanloup répond, nous ne dirons pas comme catholique, mais comme citoyen, et par un raisonnement que n'avait pas prévu M. Grenier. En somme, Mgr Dupanloup répond à tous les intéressés : Soyez matérialistes, si vous voulez, comme simples particuliers. Mais comme professeurs salariés par l'Etat, non !

L'espace nous manquant pour la reproduction de ces deux lettres, qui rempliraient deux de nos colonnes, nous donnons avec la plus grande impartialité, des extraits de l'une et de l'autre. M. Grenier et ses défenseurs nous permettront de professer hautement notre adhésion à la pétition que le Sénat a reçue, et notre reconnaissance pour la fermeté paternelle de Mgr Dupanloup.

Voici des extraits de la lettre de M. Grenier : (CL. DRUELLE. — Pays).

« Vous êtes bien grand Monseigneur, et vos paroles peuvent peser d'un bien grand poids sur les décisions ministérielles ; d'un autre côté, je suis bien faible, bien petit, placé que je me trouve entre une Grandeur et une Excellence.

« Son Excellence Monseigneur le ministre de l'instruction publique ne pourrait-elle pas me sacrifier pour plaire à Sa Grandeur Monseigneur l'évêque d'Orléans ?

« Quoiqu'il arrive, ce n'est pas un reproche ; je sais avec quelle conviction vous écrivez, avec quel courage, quelle éloquence vous défendez un passé qui s'écroule ; je comprends que vous n'avez pas réfléchi, dans votre indignation, aux conséquences de vos paroles pour les mesquins intérêts d'un insensé qui, sans avoir la force, a eu l'audace de ne pas se taire.

« Je désirerais, Monseigneur, si ce n'est pas trop abuser de vos instants précieux, vous faire la genèse de mes opinions matérialistes, vous dire comment il se fait que je ne crois qu'à la matière et aux lois qui la régissent, et vous montrer combien la Faculté et son enseignement sont peu coupables de mes convictions.

« Je vous étonnerai fort en vous affirmant que je suis révolutionnaire et matérialiste comme vous êtes chrétien et réactionnaire, c'est-à-dire avec la même certitude, la même foi, je dirai presque la même naïveté.

« Mon père, libre penseur et matérialiste a, pendant quarante-cinq ans, exercé la médecine dans un modeste hameau du Périgord, sans augmenter d'une obole l'héritage de la famille, non pas sans être persécuté et calomnié. Il a fait son fils comme lui, matérialiste et libre penseur ; de plus, dans notre temps de transformations sociales et économiques, le fils s'est fait révolutionnaire ; les libres penseurs ne savent pas être inconséquents.

« Vous le voyez, l'enseignement de la Faculté a eu bien peu à faire, la terre était préparée.

« Croyez-le bien, dans tout autre terrain, cette même semence eût porté d'autres fruits. S'il est vrai en effet, que les découvertes de nos maîtres, les Lamarek, les Blainville, les Cabanis, les Magendie,

les Claude Bernard, aient fourni de tout temps, de nouveaux, de puissants arguments au matérialisme, la plupart de nos jeunes gens, et je le dis avec regret, sortent de la Faculté avec des convictions philosophiques et religieuses trop peu et surtout trop superficiellement modifiées. Pour moi, j'ai repris, dans le hameau qui m'a vu naître, la tâche de mon père, interrompue par la mort qui l'a frappé, à 71 ans, la nuit, subitement, au chevet d'un malade indigent.

« J'affirme vouloir, j'espère pouvoir parcourir la même carrière, ne demandant pour récompense qu'une mort pareille, et un fils qui se souviendra de l'histoire de sa famille. Déjà les persécutions et les calomnies ne m'ont pas fait défaut.

« Les événements si pressés et si imprévus de notre époque me permettent-ils cette vie de mon choix ? — Ne m'appelleront-ils pas à une vie plus agitée ? Mon célèbre compatriote Montaigne aurait dit :

« Peut-être !
« Ainsi donc, à ces paroles de votre brochure : « Qui donc, parmi vous, se dévoue, à vingt-cinq ans, à vivre dans un hameau, pauvre, solitaire, calomnié dans la société des indigents, des malades et des agonisants ? » On peut répondre : les médecins.
« Veuillez agréer, Monseigneur, avec l'assurance de ma sincère admiration, le salut courtois d'un ennemi philosophique convaincu. »

D^r P.-J. Grenier.

Voici des extraits de la lettre de Mgr Dupanloup.

« Votre père, dites-vous, était matérialiste et libre penseur, et vous êtes matérialiste et libre penseur comme lui. Par quelle inadvertance vous arrive-t-il, Monsieur, de ne pas voir la contradiction étrange qui se trouve ici dans les termes mêmes ! Car, si la pensée n'est qu'un produit de la matière, comment pourrait-elle être libre ? Un matérialiste ne saurait être penseur libre à aucun titre ; c'est évident ; et j'ajoute qu'il ne saurait être non plus un grand penseur, car le domaine le plus vaste de la pensée humaine lui demeure fermé. Un matérialiste n'est et ne sera jamais qu'un penseur borné dans le plus étroit des horizons.

« Monsieur votre père était matérialiste ; mais vos pères ne l'étaient pas. Je ne voudrais certes rien vous ôter du juste respect que vous devez à l'auteur immédiat de vos jours ; mais vos ancêtres, durant tant de siècles n'ont-ils donc tous été que des ignorants ou des imbéciles, et ne méritaient-ils aucun respect, parce qu'ils croyaient à leur âme, et n'avaient pas encore fait cette belle découverte que nous sommes tous des molécules, agrégées et mues par des forces aveugles et fatales ; rien de plus.

« Vous parlez de cette croyance à l'âme comme d'un passé qui s'écroule. Il a été bien long déjà ce passé, mon cher monsieur, et bien illustre aussi, puisqu'il comprend tous les âges, tous les grands génies et toutes les civilisations de l'humanité. Non, si la croyance à l'âme est le passé, c'est aussi le présent, et malgré les enseignements de la Faculté de médecine de Paris, ce sera l'avenir. Ne voyez-vous pas que ce « passé qui s'écroule » n'est, dans votre esprit qu'un de ces grands mots vides de sens, avec lesquels vos maîtres vous égarent, en caressant vos ambitions et en vous faisant croire que vous êtes « les hommes de l'avenir, » quand vous n'êtes pas même les hommes du présent ?

« Vous ajoutez que vous êtes « révolutionnaire, en même temps que matérialiste, » et vous donnez pour raison que « les libres penseurs ne savent pas être inconséquents. » Comme la révolution politique est faite, ce n'est désormais que de la révolution sociale qu'il peut s'agir dans votre pensée. Voilà donc où tendent votre matérialisme et ce que vous appelez la libre pensée. Et vous vous étonnez qu'on ne laisse de telles thèses passer sans réclamation ! Mais la société se défend, voilà tout ; c'est son droit. Ce dont je m'étonne, moi, c'est qu'elle ait la bonté d'instituer et de payer des professeurs pour vous enseigner de telles doctrines, dont les conséquences logiques sont de préparer des meneurs et des agents pour la plus odieuse des révolutions, si vous étiez donné de réussir.

« Vous reproduisez cette question que j'ai posée quelque part dans mon écrit « Qui donc parmi vous » se dévoue à vingt-cinq ans à vivre dans un hameau, » pauvre, solitaire, calomnié, dans la société des » indigents, des malades et des agonisants ? » Et vous répondez : « Le médecin » Soit ! mais vous ajoutez : « Les événements si pressés et si imprévus de cette époque me permettent-ils cette vie de mon choix ? Ne m'appelleront-ils pas à une vie plus agitée ? » Eh bien ! monsieur, permettez-moi de vous le dire, voilà une préoccupation et une ambition que peuvent avoir, même au fond d'un village, ces jeunes gens dont on fait à Paris, par un détestable enseignement, des matérialistes et des révolutionnaires, mais qui ne troublent guère nos bons prêtres des campagnes, au fond de leurs modestes presbytères.

« Et tenez, vous êtes touché de la vie et de la mort de monsieur votre père. Vous ne dites pas un mot de madame votre mère, je ne sais pourquoi. Mais votre père a vécu pauvre, sincère, dévoué ; il est mort au chevet d'un malade ; cela vous émeut ! Pourquoi, s'il n'y a point d'âme, et s'il n'obéissait qu'à une force aveugle et fatale ? Mais croyez-vous donc qu'il ait dit à ce pauvre malade : « Tu souffres, ta vie a été pénible, ta mort est dure, et tu n'as rien à attendre au-delà, car il n'y a pas de Dieu, pas de vie future, pas de ciel, et nul ne se soucie de tes maux ; les vers vont manger ton corps comme le corps d'un chien ; telles sont les lois de la matière. » Non, non, je ne veux pas le croire ; monsieur votre père n'a pas porté ce coup à un malade, il valait mieux, j'aime à le penser, que ses doctrines et, comme tant d'autres en France, il avait les vertus de la foi qu'il niait.

« Et vous aussi, après une longue expérience, monsieur, vous n'appellerez plus réaction la croyance à des vérités qui sont de tous les temps, car la vérité est toujours jeune ; et en mourant un jour, bien des années après que je ne serai plus, vous ne maudrez plus, face à face avec l'éternité, la main que je tends en ce moment vers vous pour vous donner une bénédiction que vous n'avez pu recevoir de votre père, et que vous ne refuserez pas d'un vieillard, sinon d'un évêque ; je ne dis pas d'un ami, vous ne me croiriez pas, et cependant cela est vrai.

« † FELIX, évêque d'Orléans. »

LES RÉCOLTES.

Il est tombé, dans la journée (mercredi) de la pluie à Paris, qui n'en avait pas eu depuis six semaines. Cela ne peut faire que du bien aux récoltes en terre, céréales et autres.

Les affaires, au carreau de la halle, ont peu d'animation. Les cours inclinent légèrement à la baisse : soit de 91.50 à 92.25 la culasse de farine (157 kilos). Les avis départementaux signalent de la fermeté généralement, avec quelques places en retour sur les précédentes mercuriales.

« Les vignes, presque toutes taillées maintenant, donnent quelques signes de végétation ; la montée de la sève est forte, et les agriculteurs constatent avec satisfaction que les sarmements fructifères portent beaucoup d'yeux doubles. Malgré le tort que les gelées de l'année dernière ont fait aux vignobles leur production sera celle d'une armée moyenne.

« On ne pense pas que les prairies, fatiguées par un hiver très rude et dont la végétation est lente, donneront une récolte aussi plantureuse qu'en 1867, où l'herbe poussa avec tant de vigueur sous l'influence d'une saison pluvieuse.

« Les vergers donnent des espérances ; à peu près tous les arbres fruitiers présentent beaucoup de boutons de fleurs et comme leur floraison est tardive, ils ont plus de chance d'échapper aux gelées. »

Au concours de bestiaux gras tenus à La Villette, les agronomes se commotionnaient hier et aujourd'hui leurs impressions sur l'apparence des récoltes en terre.

Le résumé de ces renseignements est qu'une notable amélioration s'est produite, dans la généralité des exploitations, depuis la fin du mois de mars.

Pour extrait : A. Layout.

Chronique locale.

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
12	Diman.	PAQUES.	
13	Lundi.	s Herménégil.	Castelnau, Catus, Bretenoux, Mayrinhac, St-Sozy, Labastide-Murat, Albas.
14	Mardi.	s Tiburée.	L'hospitalet, Montcabrier.
15	Mercre.	s Victorin.	Grèzes, St-Jean-de-Laur, Souceyrac, Figeac, Gourdon.

P. Q. le 1, à 6 h. 25 du soir.
 P. L. le 8, à 9 h. 45 du matin.
 D. Q. le 15, à 9 h. 26 du matin.
 N. L. le 23, à 2 h. 30 du soir.

Malgré la pluie, la visite aux églises, le jour du jeudi saint, a été faite, à Cahors, par un très grand nombre de fidèles. Les chapelles étaient ornées avec un goût exquis. On remarquait surtout celles de l'Ecole chrétienne, des dames de la Miséricorde et des prisons.

A la pluie qui est tombée à Cahors, dans la journée du 10, se trouvaient mêlés quelques flocons de neige. On signale le même fait à divers endroits. La température s'est considérablement refroidie, au point de faire craindre des gelées nocturnes.

Par un bref donné à Rome, le 9 octobre 1867, M. Emile Dufour, avocat, à Cahors, a été nommé chevalier-commandeur de l'ordre de Saint Grégoire-le-Grand.

Les habitants de Labastide-du-Vert, auront désormais la faculté de déposer leurs lettres dans la boîte mobile adaptée à la voiture, qui fait le service des dépêches de Libos à Cahors. Ordre vient d'être donné à l'entrepreneur de ce service d'arrêter devant la mairie, sa voiture pendant une minute.

M. Hugon aîné, de Salviac, dont nous avons annoncé le départ pour le concours d'animaux de boucherie de la Villette, vient de remporter un 2^e prix pour ses bœufs race de salers pure.

Dimanche dernier, un commencement d'incendie a eu lieu chez M^{me} V^e Caminade, maîtresse d'hôtel à Castelfranc. On évalue la perte à 300 fr. L'immeuble était assuré à la compagnie l'Union.

On nous écrit de Souillac : Hier, la fanfare St-Martin de Souillac, qui ne s'était pas fait entendre depuis la mort de M. Coquet, a fait, avec M. Mas, son nouveau chef, sa première sortie de l'année. Les alarmistes qui la croyaient désorganisée ont été vite rassurés ; le public a pu se convaincre que, grâce aux soins qu'ils ont reçus de leur sous-chef, grâce aux conseils intelligents, aux leçons assidues de leur maître, nos jeunes musiciens sont à la hauteur de leur réputation. C'est avec confiance que nous les verrons affronter le concours de Rodez auquel ils se préparent.

Un mot sur la journée d'hier : à quatre heures, les membres exécutants de la fanfare se sont rendus chez l'amiral de Verninac, leur président, et là, ils ont exécuté un pas redoublé que M. Mas lui a dédié ; la composition de ce morceau est simple, mais elle révèle chez son auteur une vivacité de conception, un sens musical très grand et surtout une parfaite intelligence des moyens de ses élèves ; aussi, ne saurait-on dire, ce qu'il faut le plus louer de la composition ou de l'exécution.

L'amiral de Verninac n'a pas voulu laisser partir nos musiciens, sans les remercier, les féliciter de leurs efforts, les encourager à persévérer ; et, en présence d'un public nombreux — car il faut le dire à la louange des habitants de Souillac, ils suivent avec intérêt les progrès de notre fanfare, — il a remis, au nom de la Société, à M. Mas, tout en lui témoignant de sa satisfaction pour son intelligence et son zèle, une casquette insignée de ses fonctions.

Aussitôt après, la fanfare s'est rendue sur la promenade. Nous avons assisté à l'exécution de cinq morceaux, qui nous ont permis d'apprécier d'une façon plus complète les qualités du maître, comme directeur et comme exécutant, et de nous convaincre, que, joué par lui,

le trombone, que l'on croit ingrat, peut devenir doux et mélodieux.

Nos félicitations à tous. X***
Souillac, le 6 avril 1868.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS
Compositions. — 3^e Trimestre 1867-1868.
Cinquième. — Français. — 1 Meyzen ; 2 Combarieu.
Sixième. — Grammaire française. — 1 Largeteau ; 2 Labie.
Septième. — Version latine. — 1 Rives ; 2 Canhiac.
Huitième. — Orthographe. — 1 Calmels ; 2 Lavoisot.
Enseignement spécial, deuxième année. — Ecriture. — 1 Castagné ; 2 Vilas.
Première année. — Ecriture. — 1 Lafon ; 2 Mazet.
Année préparatoire. — Ecriture. — 1 Rigal ; 2 Richard.
Classe préparatoire, première division. — Orthographe. — 1 Lescale ; 2 Poujade.
Deuxième division. — Orthographe. — 1 Besières ; 2 Tardieu.
Troisième division. — Orthographe. — 1 Parvieux ; 2 Valette.
Cahors, le 8 avril 1868.
Le Proviseur, RICHAUD.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.
Avril.
Naissances.
9 Laporte (Marie-Anne), faubourg Labarre.

- Décès.
9 Périé (Marie-Anne), 42 ans, rue du Château.
10 Guiraudet (Joseph), Tonnellier, faubourg St-Georges.
10 Thècle (Catherine-Eugénie), naturelle, 3 mois, hospice.
11 Lonjou (Antoine), cultivateur, 65 ans, rue Mascoutou.

Crédit Foncier de France.
Le Crédit Foncier émet :
Des obligations communales 4 1/2 0/0, de 4 ans à 8 ans d'échéance.
S'adresser, pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de l'administration, 19, rue neuve-des-Capucines.
Dans les départements : aux recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants de la société.

Clarification des vins. — La Pulvéline d'Appert est employée avec succès depuis plus dix ans ; pour la clarification des vins. C'est autant pour son prix relativement peu élevé, que pour ses qualités éminemment clarifiantes, qu'elle est généralement préférée aux œufs, dont un seul, qui se trouve gâté, suffit pour

rendre impotable une pièce de vin, et la perdre entièrement.
Avec la Pulvéline, les lies ne remontent jamais, elles sont bonnes et peuvent se reclarifier. On peut expédier sur colle le liquide s'éclaircira toujours chez le destinataire.

Une composition de vins de différents crus, et même de différents pays, collée immédiatement avec la Pulvéline, assure le mélange heureux des saveurs qui le composent.

S'adresser à l'Usine, à Paris, 75, rue de la Mare (Ménilmontant).

GUÉRISON DE LA PHTHISIE PULMONAIRE et de la bronchite chronique.
A l'aide d'un traitement nouveau. — Brochure in-8° de 112 pages, 6^e édit., par le docteur Jules Boyer. On reçoit franco cet ouvrage, en adressant 1 fr. 50 c. en timbres-poste, au docteur Jules Boyer, boulevard Magenta, 174, ou à l'éditeur A. DELAHAYE, place de l'Ecole de Médecine, à Paris.

AVIS. — Aux lecteurs atteints de hernies ou de maladies des voies urinaires, nous signalons LA NEPTUNIDE ROUILLE, dont le succès est assuré. (Voir aux annonces).

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

CLARIFICATION DES VINS-PULVERINE D'APPERT

Invent^r des Conserves alimentaires
3 Médailles d'or
A 3 EXPOSITIONS.

La PULVÉRINE D'APPERT n'ayant ni goût ni saveur, remplace avantageusement les œufs, dont un seul qui se trouve gâté, suffit pour perdre une pièce de vin, ainsi que les poudres de sang, de tannin et autres ingrédients qui portent avec eux un goût et une odeur désagréables, très nuisibles au vin. Son emploi substitué à celui des œufs offre de plus, une économie de 80 0/0.

Prix : 4 FR. LE DEMI-KILOGR., pour 16 ou 32 pièces de 250 litres (C'EST 5 OU 10 CENTIMES par hectolitre), suivant le vin que l'on veut clarifier. — Par 5 kilogr. et au-dessus, l'expédition franco payable à 90 jours.

Avec la PULVÉRINE, l'opération est sûre, le succès certain, et le vin gagne en qualité. Les lies sont de bon goût, ne remontent jamais et peuvent se reclarifier. — On peut expédier sur colle, le vin s'éclaircira toujours chez le destinataire.
Une composition de vins de différents crus, de différents pays même, collés immédiatement avec la PULVÉRINE, assure le mélange complet des saveurs diverses qui la composent.

Par 5 kilogr. et au-dessus, l'expédition franco payable à 90 jours.

S'adresser à l'Usine, 75, rue de la Mare-Ménilmontant, Paris.

ORFÈVRE CHRISTOFLE

MANUFACTURES: A PARIS, rue Bondy, 56 : — A CARLSRUHE (GRAND-DUCHÉ DE BADE).
ORFÈVRE DORÉE ET ARGENTÉE PAR LES PROCÉDES ELECTRO-CHIMIQUES
AVIS SPECIAL POUR LA REARGENTURE :



Nous appelons la plus sérieuse attention des consommateurs sur la réargenture de notre orfèvrerie et des couverts. On fait souvent des offres de réargenture à des prix inférieurs aux nôtres, mais le public doit se mettre en garde. Les objets fabriqués par nous même quand après un long usage le métal inférieur apparaît à certaines places, contiennent encore une quantité d'argent dont certains argenteurs ne tiennent pas compte aux consommateurs. En prenant un exemple, les couverts de table fabriqués par nous, notre réargenture, à raison de 80 grammes d'argent, coûte 44 fr. Mais nous en déduisons la valeur de l'argent retiré sur les anciens couverts, qui est en moyenne de 40 fr. ; réellement nous sommes en mesure d'effectuer dans un délai de huit jours la réargenture des couverts et de la petite orfèvrerie. Notre représentant est : à Cahors, MM. Mandelli frères.

à payer 34 fr. — Certains argenteurs à bon marché ne demandent que 30 fr., tout en ne mettant que 5 ou 6 fr. d'argent. Mais il s'emparent, par un procédé chimique de désargentage, d'une valeur d'argent de 8 à 10 fr. dont ils ne tiennent pas compte aux consommateurs, soit à ajouter 40 fr. De sorte que le public paye 40 fr. pour recevoir seulement 6 fr. d'argent, tandis que nous ne faisons payer que 34 fr. et livrons 80 grammes d'argent. La meilleure garantie pour ceux qui n'ont pas de fournisseur attitré, leur inspirant toute confiance, est de s'adresser à nos représentants dont nous donnons le nom et l'adresse dans les journaux de chaque localité.

POINÇON DU MÉTAL BLANC
DIT ALFÉ NIDE

CHRISTOFLE ET C^o.

AVIS

Un jeune conscrit de 1867 désire trouver un homme pour le remplacer dans le service actif, s'il vient à tomber au sort. — Il traiterait à forfait avant le tirage.

S'adresser au bureau du Journal du Lot, pour avoir les renseignements.

LE PHÉNIX

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE

FONDS DE GARANTIE : VINGT-UN MILLIONS

PARTICIPATION ANNUELLE DES ASSURÉS : MOITIÉ DE BÉNÉFICES

Les Assurés reçoivent, au mois de mai de chaque année, le produit de la Participation qui est calculée sur le montant des primes versées.

RESULTAT DE LA PARTICIPATION POUR L'ANNÉE 1866.

Assurances vie entière (comme pour l'année 1865)..... 4 fr. 20 c. pour 100.
Assurances mixtes 5 fr. 40 —

ENVOI FRANCO DE NOTICES EXPLICATIVES.

S'adresser à Paris, au siège de la Compagnie, rue de Provence, 40 ; et à M. Gobert, agent-général à Cahors, maison du Palais-National, boulevard Sud-Est.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — Prix MODÉRÉS.

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 11 h. du soir.
Départ d'Assier : 1 h. après-midi ;
Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.



PHOSPHO-GUANO

GALLET LEFEVRE ET C^o, à Paris et au Havre.

VENTE EN BARILS CACHETÉS, AUX EFFIGIES CI-DESSUS,

A 29 fr. 50 les 100 kilos pour toutes quantités, en gare dans le port de mer d'expédition contre paiement au comptant.

DÉPÔTS DANS TOUTS LES DÉPARTEMENTS. — Pour le département du Lot, MM. Th. Cabanès, à Gourdon ; J. Cangardel fils, à Cahors ; Domergue, à Figeac.

Hernies Prolapsus et Maladies de la Vessie

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries par la NEPTUNIDE ROUILLE. (Extrait des plantes marines). — Renseignements gratuits, en écrivant à M. ROUILLE, pharmacien de 1^{re} classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée).

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

1868

CALENDRIER
DU DÉPARTEMENT
DU LOT
ÉDITÉ PAR A. LAYTON.

EN VENTE, A CAHORS,
Chez MM. Calmette, Bourion, Crayssac, Godinaud, Bourges, Castanet.
A FIGEAC, M. Delbos.
A GOURDON, MM. Dauriac et Lacambre.

POUDRE DE ROGÉ
Purgatif aussi sur qu'agréable

Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz.

PERLES D'ETHER
DU D^r CLERTAN

Moyen sûr d'administrer à doses fixes l'éther, dont l'usage est spécialement recommandé contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

PASTILLES ET POUDRE
DU D^r BELLOC

L'emploi de ce charbon spécial fait disparaître les pesanteurs d'estomac après le repas et rétablit les fonctions digestives ; il guérit la constipation, les indigestions et les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins.

PILULES
DE VALLET

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et pour tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins.

PHARMACIENS DÉPOSITAIRES :
Cahors, Vinel ; — Figeac, Puél ; — Gourdon, Cabanès ;
— Souillac, Planacassagne ; Labastide-Murat, Doumer.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL, Veront chez lui, Pos aux chevaux, Galeru Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.



A VENDRE

en bloc, ou à parcelles,

LA MÉTAIRIE DE MONTAUDIÉ

(Commune de Pern), à côté de la route de Cahors à Castelnau.

Terres labourables, Vignes, Bois, Pacages ; Culture du Tabac ; vastes et solides Bâtimens en tout genre ; Fontaines et Ruisseau.

Belle occasion. Grandes facilités pour le paiement.

S'adresser à M^e Labie, notaire à Cahors ; — à M. Emile Guilhon, faubourg Cababat, à Cahors ; — et pour traiter, à M. Bonnet, expert-géomètre à Labastide-Marnhac, qu'on trouvera à Cahors, rue Brives, les jours de foire et de marché.